

4- OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS : ENJEUX/OBJECTIFS

Les objectifs de développement durable permettent d'assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation d'un site Natura 2000, en tenant compte des activités économique, sociale et culturelle qui s'y exercent. Ils visent à concilier à long terme les enjeux socio-économiques et les enjeux environnementaux sur le site Natura 2000.

L'ensemble du diagnostic de territoire ainsi que les groupes de travail ayant eu lieu en juin 2013, regroupant les différents partenaires (Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, FDC59, Fédération de pêche, sociétés de chasse, agriculteurs relais, SMAHVSBE, GON, ornithologues belges, département du Nord, COFNOR,...) ont permis de faire ressortir les différents enjeux de la ZPS selon les milieux.

Un des enjeux fort concernant l'ensemble des milieux de la ZPS est le dérangement lié à la fréquentation des sites et aux activités non réglementées.

Pour les milieux agricoles, l'enjeu principal est le maintien de l'activité d'élevage en cours sur le territoire pour le maintien de prairies de qualité. De nombreuses espèces de la ZPS étant inféodées aux prairies humides. Le souci de disparition des parcelles agricoles est aussi un enjeu à prendre en considération, ainsi que l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires.

Pour le milieu forestier, l'enjeu principal concerne le nombre d'exploitation et les périodes d'intervention, à adapter aux secteurs et aux espèces présentes. L'enjeu sur le dérangement est important à prendre en compte du fait de la fréquentation importante des forêts domaniales du territoire de la ZPS tout au long de l'année.

Pour les zones humides, l'enjeu principal porte sur une gestion adaptée des niveaux d'eau et des roselières. L'intérêt du milieu pour l'espèce repose sur la qualité structurelle des habitats, des ressources alimentaires suffisantes et la protection des nids contre d'éventuelles perturbations. La suppression des habitats due à l'urbanisation est aussi un souci sur le territoire.

Il est aussi important dans le cadre de la définition des enjeux et des objectifs de la ZPS de les croiser avec ceux définis dans le document d'objectifs du site 34 « Forêts de Raismes – Saint-Amand – Wallers et de Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe ». L'enjeu transfrontalier du territoire est aussi un point important à prendre en compte, notamment du point de vue de la gestion des milieux humides.

Deux types d'objectifs ont ensuite été définis :

- Les objectifs généraux (objectifs de développement durable), fixant les lignes directrices de la gestion sur le site à long terme
- Les objectifs opérationnels (plus nombreux et plus précis). Pour atteindre ces objectifs, des mesures de gestion contractuelle seront ensuite définies avec un cahier des charges adapté au contexte local.

Ces objectifs ont été soumis à discussion au sein des groupes de travail (en juin et septembre 2013). Ils doivent être :

- en adéquation avec les finalités du réseau Natura 2000 ;
- cohérents entre eux et avec les objectifs de préservation de la biodiversité définis dans les autres plans ou schémas existants sur le territoire (plan de gestion de réserve naturelle, SAGE, charte de PNR,...) ;
- respectueux de la réglementation (nationale, régionale et locale) en vigueur sur le site.

Les objectifs de développement durable s'organisent principalement autour de 3 axes :

- A. Conservation des espèces et la gestion de leurs habitats
- B. Connaissance des espèces et de leurs habitats
- C. Mobilisation des acteurs, information et réglementation

Les objectifs de développement durable hiérarchisés et les objectifs opérationnels sont représentés dans les tableaux 6,7.

Les objectifs de développement durable ainsi que les objectifs opérationnels ont été hiérarchisés lors des groupes de travail. Il a été convenu qu'il était important de prendre en compte dans un premier temps la gestion de l'habitat d'espèces, avant de prendre en compte la gestion de l'espèce en elle-même.

TABLEAU 7 : ENJEUX / OBJECTIFS LIES AUX HABITATS NATURELS, AUX ESPECES ET AUX ACTIVITES HUMAINES

Objectifs de développement durable classés dans l'ordre de priorité	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées
<p>OG.1 : Maintenir, restaurer et recréer des habitats d'espèces et développer et favoriser une gestion favorable à la nidification et au stationnement des oiseaux d'intérêt communautaire</p>	<p>OP.1.1 : Assurer un fonctionnement hydraulique des surfaces en eau (étangs, mares,...) et des cours d'eau et fossés adapté aux exigences des habitats d'espèces et des espèces</p>	<p>Bihoreau gris, Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Aigrette garzette, Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Echasse blanche, Grande aigrette, Phragmite aquatique</p>	<p>Pêche, gestion d'espaces naturels, chasse, navigation</p>
	<p>OP.1.2 : Maintenir et gérer de manière adaptée les plans d'eau, roselières et les milieux de transition (roselières, cariçaies, boisements marécageux,...)</p>		<p>Gestion d'espaces naturels, pêche, chasse</p>
	<p>OP.1.3 : Restaurer et recréer de manière adaptée les plans d'eau, roselières et les milieux de transition (roselières, cariçaies, boisements marécageux,...)</p>		<p>Pêche, gestion d'espaces naturels, chasse, navigation</p>
	<p>OP.1.4 : Améliorer la qualité des eaux de surfaces</p>		<p>Pêche, chasse, tourisme, activités de loisirs</p>
	<p>OP.1.5 : Assurer une gestion piscicole adaptée au maintien des habitats d'espèces et des espèces</p>		
	<p>OP.1.6 : Limiter le dérangement des espèces</p>		
<p>OG.2 : Maintenir ou rétablir des habitats d'espèces et une gestion forestière favorable à la nidification et au stationnement des oiseaux d'intérêt communautaire sans compromettre les activités économiques et de loisirs</p>	<p>OP.2.1 : Favoriser une mosaïque de peuplements aux structures différentes</p>	<p>Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore, Cigogne noire, Busard Saint-Martin</p>	<p>Sylviculture</p>
	<p>OP.2.2 : Maintenir et restaurer les lisières, clairières et landes favorables aux espèces</p>		<p>Sylviculture</p>
	<p>OP.2.3 : Maintenir des arbres sénescents ou morts sur pied et du bois mort au sol</p>		<p>Sylviculture</p>

	OP.2.4 : Prendre en compte la présence des habitats d'espèces et des espèces et des périodes de nidification dans la planification et l'organisation des travaux en forêt		Sylviculture, gestion d'espaces naturels
	OP.2.5 : Prendre en compte la présence des habitats d'espèces et des espèces et des périodes de nidification dans l'organisation de l'accueil des usagers en forêt	Engoulevent d'Europe, Pic noir, Pic mar, Bondrée apivore, Cigogne noire, Balbuzard pêcheur, Alouette lulu, Grand-duc d'Europe, Busard Saint-Martin	Sylviculture, tourisme, manifestations sportives
	OP.2.6 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires		Sylviculture
	OP.2.7 : Communiquer sur les habitats d'espèces et les espèces auprès des usagers		Tourisme (sport de nature), trafic routier
OG.3 : Maintenir voire restaurer les surfaces agricoles et des pratiques agricoles favorisant la conservation des espèces d'oiseaux sans compromettre la viabilité économique des exploitations agricoles	OP.3.1 : Maintenir et restaurer les prairies humides de qualité et les gérer de manière adaptée afin de favoriser la reproduction de certaines espèces	Bondrée apivore, Busard des roseaux, Hibou des marais, Cigogne blanche, Cygne de Bewick, Pie-grièche grise, Pie-grièche écorcheur	
	OP.3.2 : Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires afin d'assurer une disponibilité des ressources alimentaires et une diversité floristique	Bondrée apivore, Busard des roseaux, Hibou des marais, Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin, Cigogne blanche,	
	OP.3.3 : Raisonner l'utilisation des produits vétérinaires afin d'assurer une disponibilité des ressources alimentaires et une diversité floristique	Pie-grièche grise, Pluvier doré, Pie-grièche écorcheur	
	OP.3.4 : Maintenir voir développer l'ensemble des éléments structurants et paysagers et les entretenir de manière adaptée	Pie-grièche écorcheur, Pie-grièche grise	Agriculture, gestion d'espaces naturels
	OP.3.5 : Diversifier les types de cultures	Pluvier doré	
	OP.3.6 : Limiter le dérangement des espèces	Bondrée apivore, Busard des roseaux, Hibou des marais, Pie-grièche écorcheur, Busard Saint-Martin, Cigogne blanche, Pie-grièche grise, Pluvier doré, Pie-grièche écorcheur	

OG.4 : Maintenir voire restaurer des milieux ouverts (hors surfaces agricoles) favorable à la nidification et au stationnement des oiseaux d'intérêt communautaire, sans compromettre les activités économiques et de loisirs	OP.4.1 : Maintenir une gestion favorable sur les milieux anthropiques (gestion des terriils,...)	Alouette lulu, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe	Sylviculture, gestion d'espaces naturels
	OP.4.2 : Limiter le dérangement	Alouette lulu, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Engoulevent d'Europe	Sylviculture, tourisme, activités industrielles
OG.5 : Renforcer la cohérence transfrontalière de la préservation des habitats d'espèces et des espèces	OP.5.1 : Obtenir une cohérence dans la gestion hydraulique des territoires français et belge	Bihoreau gris, Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais, Marouette ponctuée, Martin-pêcheur d'Europe, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Aigrette garzette, Avocette élégante, Balbuzard pêcheur, Echasse blanche, Grande aigrette, Phragmite aquatique	
	OP.5.2 : Maintenir la présence d'une mosaïque transfrontalière d'habitats favorable à la présence et aux déplacements des espèces		
	OP.5.3 : Développer les coopérations transfrontalières et la prise en compte des objectifs transfrontaliers du Docob dans les politiques publiques de chaque territoire		

TABLEAU 8 : ENJEUX / OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Espèces d'intérêt communautaire concernées
OG.6 : Acquérir une meilleure connaissance des espèces, des milieux et de leur fonctionnement	OP.6.1 : Réaliser le suivi écologique et l'évaluation des opérations de gestion	Tous les oiseaux ayant justifié la désignation du site Natura 2000
	OP.6.2 : Réaliser des études et inventaires complémentaires	
OG.7 : Assurer une sensibilisation et une mobilisation des acteurs locaux en faveur des objectifs de conservation	OP.7.1 : Réaliser l'animation, le suivi et l'évaluation du Docob	Tous les oiseaux ayant justifié la désignation du site Natura 2000
	OP.7.2 : Communiquer et sensibiliser les gestionnaires et usagers (agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, organisateurs de manifestations sportives,...)	
	OP.7.3 : Communiquer et sensibiliser le grand public	
	OP.7.4 : Aider et accompagner les porteurs de projet dans le cadre des études d'incidences	

Comme précisé précédemment, les objectifs ont été hiérarchisés lors de leur définition en groupes de travail, en fonction des diagnostics réalisés, il s'agit donc ici de leur attribuer une valeur reflétant cette priorité par rapport à la liste générale d'objectifs (aussi bien pour les objectifs généraux que pour les objectifs opérationnels).

Chaque objectif se voit alors attribuer une note selon son ordre d'apparition dans la liste :

- Objectifs généraux : note de 1 à 5 dans l'ordre décroissant (5 objectifs généraux au total)
- Objectifs opérationnels : note de 1 à 7 dans l'ordre décroissant. Le maximum d'objectifs opérationnels définis pour un objectif général étant 7. L'ensemble des objectifs opérationnels est donc notés à partir de 7, de façon à éviter les inégalités dans le cas où les objectifs opérationnels seraient peu nombreux.

Ces notes vont permettre, grâce à une formule, de définir la valeur relative de l'objectif opérationnel par rapport à l'objectif général. La formule choisie permet alors de pondérer le classement des objectifs opérationnels entre eux. Ces résultats, une fois triés, permettent de classer les objectifs opérationnels les uns par rapport aux autres.

Exemple :

OG	Valeur OG	OP	Valeur OP	Formule	Total
	= valeur décroissante donnée selon l'ordre de classement de l'objectif général		= valeur décroissante donnée selon l'ordre de classement de l'objectif opérationnel dans un objectif général	= valeur OP x valeur OG	
Exemple : OG.1	5	OP.1.1	7	valeur OP*valeur OG	35
	5	OP.1.2	6	"	30
	5	OP.1.3	5	"	25
	5	OP.1.4	4	"	20
	5	OP.1.5	3	"	15
	5	OP.1.6	2	"	10

Afin de garder 3 niveaux de hiérarchisation, comme pour les espèces, des catégories sont définies :

8 premiers objectifs	Priorité forte	3
8 seconds objectifs	Priorité modérée	2
8 derniers objectifs	Priorité faible	1

Tableau 9 : tableau de hiérarchisation des objectifs

OG	Valeur OG	OP	Valeur OP	Total (valeur OP*valeur OG)	Priorité
OG.1	5	OP.1.1	7	35	3
	5	OP.1.2	6	30	3
	5	OP.1.3	5	25	3
	5	OP.1.4	4	20	3
	5	OP.1.5	3	15	2
	5	OP.1.6	2	10	1
OG.2	4	OP.2.1	7	28	3
	4	OP.2.2	6	24	3
	4	OP.2.3	5	20	3
	4	OP.2.4	4	16	2
	4	OP.2.5	3	12	2
	4	OP.2.6	2	8	1
	4	OP.2.7	1	4	1
OG.3	3	OP.3.1	7	21	3
	3	OP.3.2	6	18	2
	3	OP.3.3	5	15	2
	3	OP.3.4	4	12	2
	3	OP.3.5	3	9	1
	3	OP.3.6	2	6	1
OG.4	2	OP.4.1	7	14	2
	2	OP.4.2	6	12	2
OG.5	1	OP.5.1	7	7	1
	1	OP.5.2	6	6	1
	1	OP.5.3	5	5	1